



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

50 | printemps 2006

Sociétés nordiques en politique (XII^e-XV^e siècles)

Murielle Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au Bas Moyen Âge*

Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, 395 p.,
12 p. de planches, index.

Caroline Jeanne



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/1414>

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2006

Pagination : 184-186

ISBN : 2-84292-186-0

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Caroline Jeanne, « Murielle Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au Bas Moyen Âge* », *Médiévales* [En ligne], 50 | printemps 2006, mis en ligne le 09 février 2007, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/1414>

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.

Tous droits réservés

Murielle Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au Bas Moyen Âge*

Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, 395 p.,
12 p. de planches, index.

Caroline Jeanne

- ¹ Cet ouvrage est la version remaniée et allégée de la thèse de doctorat soutenue en 2001 par Murielle Gaude-Ferragu. Il présente une recherche qui se situe à la croisée de deux courants historiographiques : l'étude de la mort dans la lignée des travaux de Philippe Ariès, et l'analyse des rituels à l'époque médiévale. L'auteur s'inscrit ainsi dans les prolongements du débat engagé par Ralph Giesey, Alain Boureau et Elisabeth Brown à propos du rituel des funérailles royales¹ : le cas des funérailles princières est un utile et fructueux point de comparaison. Le corpus sociologique envisagé est celui des princes, définis par leur parenté avec le roi et la puissance territoriale et politique qu'ils détiennent. L'étude commence dans les années 1380 : c'est en 1384 que Froissart décrit minutieusement les funérailles de Louis II, comte de Mâle, et avant cette date, la documentation est fort réduite. L'enquête est menée jusqu'au début du XVI^e siècle, quand les familles princières s'éteignent ou héritent d'une Couronne, accédant ainsi au rang royal. La description et l'interprétation des funérailles des princes du royaume se fondent sur un corpus étoffé de sources : outre les récits des chroniqueurs et les comptes des funérailles, sont convoqués avec profit des testaments, des cérémoniaux rédigés par des hérauts d'armes, et les récits de funérailles qui apparaissent à la fin du XIV^e siècle. Représentations iconographiques, tombeaux et épitaphes enrichissent le fonds documentaire. Les résultats de la recherche sont présentés méthodiquement, en cinq parties, depuis le choix par les princes de leur lieu de sépulture jusqu'aux diverses cérémonies de funérailles, dont les différentes étapes et modalités sont clairement exposées.

- 2 La première partie est consacrée aux élections de sépultures princières. Le choix de la dernière demeure est motivé par les dévotions aristocratiques : les testamentaires manifestent clairement leur préférence pour les églises séculières et les ordres monastiques traditionnels, aux dépens des ordres mendiants qui, très populaires parmi d'autres membres de la société, ne distinguent pas assez les princes. Ce choix est tout autant politique et dynastique : les princes optent volontiers pour un sanctuaire royal ou pour leur capitale territoriale, reflets de leur prestige, et constituent dans la majorité des cas des nécropoles dynastiques, telle la Chartreuse de Champmol pour les ducs de Bourgogne. Le modèle royal de Saint-Denis est clairement adopté. L'itinérance funéraire, pratiquée seulement par les ducs de Bretagne et la Maison de Savoie, s'explique principalement par des facteurs politiques, par exemple l'existence d'un cérémonial de couronnement ou de succession délié des funérailles.
- 3 Tout autant que les sépultures, les funérailles participent à la mise en scène du rang et de la puissance des princes. Dans la deuxième partie consacrée aux rituels funéraires, Murielle Gaude-Ferragu retrace avec une extrême minutie les gestes accomplis et les paroles prononcées lors des trois grandes étapes des funérailles : la préparation du corps du prince, le convoi funèbre et les cérémonies liturgiques.
- 4 Sons, odeurs et couleurs sont finement restitués. Les manifestations du deuil, l'annonce du décès par les crieurs publics ou la sonnerie du glas, la « cuisine des funérailles » lors de l'éviscération et de l'embaumement du corps, les étoffes du deuil, ou la place du luminaire, font l'objet de descriptions précises qui recréent l'univers sonore, visuel ou olfactif des funérailles princières.
- 5 La composition du convoi funèbre et de l'assistance à la cérémonie liturgique est strictement ordonnée : la présence de pauvres, des membres de l'Hôtel princier, d'alliés et de vassaux est honorifique. Elle manifeste la position éminente du défunt et permet de distinguer les princes entre eux. Les femmes sont en revanche les grandes absentes des funérailles aristocratiques masculines : l'étude de la réclusion des veuves, des filles ou des sœurs, dans des chambres de deuil tendues de draps noirs, montre à quel point le rituel suivi par le monde royal et princier s'écarte des pratiques communes qui témoignent au contraire de liens étroits entre les femmes et les morts.
- 6 Murielle Gaude-Ferragu insiste avec pertinence sur deux moments importants des funérailles princières : l'exposition du prince « à visage découvert » et l'offrande chevaleresque. Le premier rituel s'inspire vraisemblablement du cérémonial royal pratiqué à partir de la mort de Charles VI en 1422 : l'exposition rituelle du corps, visage apparent, pendant quelques jours, permet à la fois de déjouer l'imposture², d'identifier le défunt et de manifester l'éminence de son rang. Quant au rituel de l'offrande, il consiste à exhiber les pièces d'honneur du prince (drapeaux, armes, chevaux) au sein du convoi funèbre, avant de les offrir à l'église sépulcrale. La valeur militaire des princes, leur appartenance au monde chevaleresque et leur prestige sont ainsi exprimés. L'auteur interprète l'abandon de cette pratique dans la première moitié du xv^e siècle comme une volonté de distinction des princes : le rituel de l'offrande était alors en vigueur dans l'ensemble du monde nobiliaire, et n'existait pas dans le cérémonial royal. Sa réapparition à la fin du xv^e siècle, à la cour bourguignonne puis dans le reste du monde princier, est liée à la revalorisation de la figure du prince-chevalier. Le rituel s'étend au roi de France lors des obsèques de Charles VIII en 1498 : cette adoption illustre pleinement les interactions entre modèle royal et modèle princier dans le domaine des funérailles.

- 7 C'est d'ailleurs tout l'objet de la troisième partie que de poser plus frontalement le problème des rapports entre rituels monarchiques et princiers. Au milieu du xv^e siècle, le rituel des funérailles princières intègre de nouveaux insignes symbolisant le pouvoir politique du prince : insignes de souveraineté spécifiques (l'épée et le chapeau ducal pour les ducs de Bourgogne, le sceau ducal dans le cérémonial breton), ou insignes empruntés à la royauté, parmi lesquels le dais ou l'effigie. Murielle Gaude-Ferragu reprend de façon approfondie le dossier de l'effigie qu'elle envisage, dans la lignée d'Alain Boureau, comme un simple substitut au corps du roi ou du prince. L'hypothèse d'une effigie exigée par Louis I^{er} d'Orléans dans son testament de 1403 est nettement réfutée. L'analyse fine des effigies de René I^{er} d'Anjou (1481), de Pierre II de Bourbon (1503), de René II de Lorraine (1508) et de Georges d'Amboise (1510) montre bien que l'emploi de l'effigie demeure un privilège royal que les princes ne s'approprient que rarement. Et quand ils le font, il ne faut pas systématiquement y voir le signe de l'affirmation d'une souveraineté princière par opposition au pouvoir royal. De même, c'est au xve siècle que les funérailles s'achèvent par un rituel mettant en scène la succession, par le geste (remise de l'écu à l'héritier chez les Foix-Béarn par exemple), ou par l'adoption du cri royal. Selon le cérémonial adopté, Murielle Gaude-Ferragu distingue des principautés qui affirment leur souveraineté face au royaume (Bourgogne, Bretagne, Bourbon), et d'autres qui se placent dans l'orbite de la royauté (Berry, Orléans).
- 8 La quatrième partie traite des « funérailles particulières », qui s'écartent du rituel précédemment décrit. Certains princes optent pour des funérailles pénitentielles, guidées par une exigence d'ascétisme et d'humilité. D'autres au contraire bénéficient de doubles funérailles renouvelant et théâtralisant davantage le cérémonial : ces honneurs funèbres, assez rares dans le monde princier, sont conjoncturels plus que rituels. Ils permettent d'affirmer la succession, de célébrer une mémoire particulière (celle de Du Guesclin en 1389 par exemple), ou de rassembler une principauté. Enfin, les funérailles des femmes et des enfants, éludées dans les chroniques, ne sont pas négligées. Le cérémonial en vigueur pour les princesses est calqué sur celui des princes, à l'exception de l'exposition des pièces d'honneur, spécificité masculine.
- 9 L'ouvrage se clôt sur la question de la division corporelle. L'inhumation séparée du corps, du cœur et des entrailles connaît une désaffection dans le monde royal et princier à partir de la fin du xiv^e siècle. Murielle Gaude-Ferragu revient cependant avec justesse sur la promotion religieuse et politique du cœur du prince à la fin du xv^e siècle : les funérailles de cœur des ducs d'Anjou et de Longueville, tout aussi fastueuses que celles de leur corps, illustrent fort bien cette ampleur nouvelle du culte du cœur.
- 10 Murielle Gaude-Ferragu offre ainsi une riche étude, d'une minutie remarquable et menée avec clarté. Ne manquent que quelques tableaux généalogiques, pour identifier aisément les princes dont il est question, et un renvoi plus explicite du texte aux documents iconographiques, malheureusement relégués en fin de volume.
- 11 L'une des grandes qualités de cette recherche est de toujours mettre en rapport les funérailles princières et les funérailles royales : Murielle Gaude-Ferragu ne cesse de souligner influences et interactions, contribuant ainsi à enrichir un dossier complexe. Dans la même perspective, elle suggère des rapprochements pertinents avec d'autres rituels : réclusion des veuves et réclusion avant les relevailles, cortège funèbre et entrée princière, offrande chevaleresque et adoubement. Si le prince, comme tous les

hommes, finit par mourir, ses funérailles constituent le rituel ultime lui permettant d'illustrer son rang et de signifier sa distinction.

NOTES

1. R. GIESEY, *Le Roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Genève, 1960, trad. fr. Paris, 1987 ; A. BOUREAU, *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1988 ; E. BROWN, « Royal Bodies, Effigies, Funeral Meals, and Office in Sixteenth-Century France », dans J. CHIFFOLEAU et A. PARAVICINI-BAGLIANI dir., *Le Cadavre. Anthropologie, archéologie, imaginaire social*, *Micrologus*, t. VII, 1999, p. 437-508.
2. Voir G. LECUPPRE, *L'Imposture politique au Moyen Âge. La seconde vie des rois*, Paris, 2005.